

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.09.122.B

Travaux de
canalisations et
d'ouvrages d'eau
potable et
d'assainissement -
Avenant n°1

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.122.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU
POTABLE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT -
AVENANT N°1**

Par délibération n° 1 B du 22 mai 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de construction ou de remplacement des canalisations d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que les ouvrages annexes associés.

La commission d'appel d'offres du 30 octobre 2008 a retenu l'offre du groupement SOGEA ATLANTIQUE (mandataire) 230 rue des Mesniers 16710 Saint Yrieix sur Charente/canalisations souterraines/Sade/chantiers d'Aquitaine, pour un montant minimum annuel de 1 500 000 € HT et un montant maximum annuel de 6 000 000 € HT

Il convient de rajouter des prix unitaires au bordereau des prix unitaires :

Désignation	Unité	P.U
Relevé des réseaux EU et AEP existant en Lambert 93	ml	6,80 €
Plus-value au marché existant pour relevé des réseaux posées en Lambert 93	ml	1,10 €

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au travaux de canalisations et d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement, confié au groupement SOGEA ATLANTIQUE (mandataire) 230 rue des Mesniers 16710 Saint Yrieix sur Charente/canalisations souterraines/Sade/chantiers d'Aquitaine, ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal et annexes assainissement et eau potable
article 2315

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2011	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2011